COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 avril 2018 **n°23**

EXTRAIT:

GRAND CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (0) :

EXCUSES (2) :
Mme DE COURREGES, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE

OBJET : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) - Candidature à l'appel à projet avec le « Plan d'actions en faveur des entreprises commerciales, artisanales et de services de Grand Châtellerault »

Afin de poursuivre le maintien et le développement des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services de son territoire, Grand Châtellerault souhaite mettre en place un programme de revitalisation du tissu économique dans les communes, qui s'appuie sur ces objectifs : soutenir l'investissement des entreprises, faciliter les reprises et les transmissions d'activités, maintenir les commerces et services de proximité en centre-bourg et s'adapter aux normes d'accessibilité.

De nombreuses villes moyennes françaises doivent faire face à la désertification de leur centre-ville, confronté au déploiement du commerce en ligne, au développement des zones commerciales périphériques, à la dégradation de l'habitat, à la raréfaction des commerces, à la périurbanisation...
Grand Châtellerault a mis en place un programme d'actions (convention « centre-ville de Demain ») depuis septembre 2017.

En complément de cette démarche, elle présente sa candidature au titre du FISAC, afin de pouvoir intervenir à la fois :
- sur des actions de soutien à la création et à la reprise d'entreprises individuelles,
- sur des actions pour dynamiser et développer de nouvelles formes de commerces et d'artisanat,
- sur des investissements pour améliorer l'offre commerciale dans les questions de politique de la ville concernant la ville de Châtellerault et les centres-bourgs de Grand Châtellerault.

Une étude du potentiel commercial à l'échelle de Grand Châtellerault est en cours et permettra d'identifier les besoins des communes en matière de commerce et de respecter un équilibre entre la ville-centre et les communes.

Acquitté en PREFECTURE le: 24/04/2018

FISAC Grand Châtellerault SYNTHESE TRANCHE 1		BESOINS DE FINANCEMENT HT sur 2018 – 2019	RECETTES HT							
			FISAC		GRAND CHATELLERAULT		TPE / PME		TOTAL	
			I	F	I	F	I	F	I	F
Axe 1 : Soutien à la création et à la reprise										
ACTION 1	AIDES A LA CREATION DE TPE	400 000 €	80 000 €	0 €	80 000 €	0 €	240 000 €	0 €	400 000 €	0 €
ACTION 2	ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSMISSION ET A LA REPRISE D'ENTREPRISE	300 000 €	60 000 €	0 €	60 000 €	0 €	180 000 €	0 €	300 000 €	0 €
ACTION 3	AIDES AU DEVELOPPEMENT ET A L'APPUI STRATEGIQUE D'ENTREPRISE	400 000 €	80 000 €	0 €	80 000 €	0 €	240 000 €	0 €	400 000 €	0 €
ACTION 4	ANIMATION SOUTIEN A LA CREATION ET A LA REPRISE	40 000 €	0 €	12 000 €	0 €	28 000 €	0 €		0 €	40 000 €
SOUS TOTAL HT		1 140 000 €	220 000 €	12 000 €	220 000 €	28 000 €	660 000 €	0 €	1 100 000 €	40 000 €
Axe 2 : Actions collectives										
ACTION 5	ANIMATION DE LA PEPINIERE DE COMMERCE	120 000 €	0 €	24 000 €	0 €	96 000 €	0 €	0 €	0 €	120 000 €
ACTION 6	FORMATION AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES ET AUX NOUVELLES FORMES DE COMMERCES	20 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	12 000 €	0 €	20 000 €
ACTION 7	DEVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION MOBILE DU COMMERCE	20 000 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	12 000 €	0 €	20 000 €	0 €
ACTION 8	MISE EN AVANT DU COMMERCE DE PROXIMITE PAR QUARTIERS OU COMMUNE	109 000 €	0 €	5 000 €	0 €	10 000 €	0 €	94 000 €	0 €	109 000 €
ACTION 9	ANIMATION ACTIONS COLLECTIVES	40 000 €	0 €	12 000 €	0 €	28 000 €	0 €	0 €	0 €	40 000 €
SOUS TOTAL HT		309 000 €	4 000 €	45 000 €	4 000 €	138 000 €	12 000 €	106 000 €	20 000 €	289 000 €
Axe 3 : Aides à la restructuration des cellules commerciales										
ACTION 10	A DESTINATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITQUE DE LA VILLE	150 000 €	37 500 €	0 €	37 500 €	0 €	75 000 €	0 €	150 000 €	0 €
ACTION 11	A DESTINATION DES CENTRES-BOURGS	150 000 €	37 500 €	0 €	37 500 €	0 €	75 000 €	0 €	150 000 €	0 €
ACTION 12	A DESTINATION DES COMMUNES DE GRAND CHATELLERAULT	150 000 €	37 500 €	0 €	112 500 €	0 €	0 €	0 €	150 000 €	0 €
ACTION 13	ANIMATION AIDES A LA RESTRUCTURATION DES CELLULES COMMERCIALES	22 500 €	0 €	6 750 €	0 €	15 750 €	0 €	0 €	0 €	22 500 €
SOUS TOTAL HT		472 500 €	112 500 €	6 750 €	187 500 €	15 750 €	150 000 €	0 €	450 000 €	22 500 €
TOTAL	HT	1 921 500 €	336 500 €	63 750 €	411 500 €	181 750 €	822 000 €	106 000 €	1 570 000 €	351 500 €

La réponse de l'Etat à cet appel à projet est attendue dans le courant du premier semestre 2018.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU 3.I.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif aux actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17,

CONSIDERANT que le dispositif d'aides en faveur du développement et du maintien des entreprises commerciales, artisanales et de services répond à la stratégie territoriale de Grand

Acquitté en PREFECTURE le: 24/04/2018

Châtellerault,

Le bureau de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, ayant délibéré, décide :

– de solliciter les aides de l'Etat conformément au plan prévisionnel ci-avant pour le financement de l'opération "Plan d'actions en faveur des entreprises commerciales, artisanales et de services de Grand Châtellerault",

– d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

UNANIMITE

Certifié exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège de Grand Châtellerault le 25/04/2018

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le: 24/04/2018